

France Info, 8 mai 2019

"Biens mal acquis" : l'argent de la corruption saisi en France devrait être restitué aux populations spoliées

Le Sénat a adopté, le 2 mai 2019, un projet de loi concernant les avoirs illicites confisqués en France. Des centaines de millions d'euros sont en jeu, comme dans l'affaire du vice-président de Guinée équatoriale Teodorin Obiang Nguema.

